



Résolution présentée par la délégation de la Jamaïque

Thème	Droits politiques et sociaux
Concerne	La légalisation du cannabis à l'échelle mondiale et comme principale outil thérapeutique
L'Assemblée Générale,	
Préoccupé	par le potentiel médical, économique et récréatif du cannabis. En effet celui-ci est un facteur de soulagement de la douleur chronique et de certains troubles du mouvement.
Soulignant	les retombées économiques pouvant être retirées du commerce de ce bien. Ainsi que les biens faits récréatifs que pourra bénéficier la partie de la population souhaitant consommer ce stupéfiant.
Priant	la communauté internationale de bien vouloir légaliser, commercialiser, utiliser dans les hôpitaux et profiter des effets du cannabis comme nos rastafari locaux qui bénéficient d'une bonne humeur constante. Cela faciliterait les relations diplomatiques internationales de l'ONU dont l'objectif est la paix dans le monde.
Veillant	que la non légalisations de ce produit ne change en rien la consommation et le commerce illégal de celui-ci, enrichissant les organisations criminelles. Le fait qu'aujourd'hui la ganja est tout simplement illégale permet à toute classe d'âge de la population d'y goûter et donc la légaliser permettra d'encadrer les mineurs sur cette consommation.
Décide	<ol style="list-style-type: none">1. La production encadrée du cannabis par le gouvernement. Déviant le commerce actuellement tenu par les organisations criminelles ce qu'il leur coupera l'herbe sous le pied.2. L'achat accessible et réglementé du cannabis par toutes personnes considérées comme majeur aux yeux de son État au même titre que l'alcool et le tabac.3. L'utilisation du cannabis comme référence principale dans la médecine thérapeutique grâce à une étroite collaboration entre chaque gouvernement et leurs systèmes hospitaliers.